

**M. McGrath:** Monsieur le Président, je ne conteste aucunement la décision de Votre Honneur. Cela pose cependant un affreux dilemme à la Chambre. Comme vous le savez, selon les règles de la Chambre, toutes les prévisions budgétaires sont censées avoir été renvoyées à la Chambre pour minuit le dernier jour de mai. Si le ministre refuse de témoigner au comité pour défendre ses prévisions budgétaires—et il ne peut pas être assigné à comparaître devant un comité—ses prévisions seront censées avoir été renvoyées à la Chambre de toute façon. Cela voudrait dire que la Chambre n'aura pas pu examiner les prévisions budgétaires, ce qui est son rôle essentiel en ce qui a trait aux subsides. Autrement dit, on aura empêché le Parlement de remplir l'une de ses fonctions les plus importantes. Sauf votre respect, Votre Honneur, comment pouvons-nous résoudre ce problème?

**M. le Président:** La présidence peut difficilement accepter le point soulevé par le député de Saint-Jean-Est parce qu'elle ne peut pas savoir ce qui se passe à un comité tant que celui-ci n'a pas présenté son rapport. Ce qui se passe aux comités relève des comités. Si la Chambre reçoit un rapport d'un comité, et j'imagine que ce rapport serait débattu, les députés peuvent exprimer leurs opinions.

Je dois dire en toute justice que le député de Saint-Jean-Est a présenté un bon argument. Je l'écoute toujours, mais que pense-t-il que la présidence peut faire dans de telles circonstances? Elle peut difficilement dire à un ministre ce qu'il doit faire ou intervenir dans les affaires d'un comité. Si le rapport du comité donne l'occasion à la présidence d'intervenir, elle fait ce qu'il convient. Il n'y a cependant pas eu de rapport du comité. Celui-ci sait ce qu'il a à faire. Il semble donc à la présidence qu'elle ne peut rien faire dans les circonstances.

Le député de Lanark-Renfrew-Carleton a eu la parole trois fois. Cette fois-ci est la dernière.

**M. Dick:** Merci beaucoup, monsieur le Président. Je crois qu'il vous incombe d'écouter peut-être avant de trancher.

**Des voix:** Règlement!

**M. Dick:** J'ai dit que depuis 12 ans que je suis à la Chambre, il est arrivé, à cause de circonstances nouvelles, qu'il a été question des travaux de la Chambre d'autres jours que le jeudi. Hier, quand j'ai essayé d'en parler, monsieur le Président, vous m'avez suggéré de poser une question à ce sujet. Malheureusement, il ne vous a pas été possible aujourd'hui de me voir lorsque j'ai demandé la parole à cette fin . . .

**M. le Président:** Sans vouloir offenser le député, le whip de son parti a fait tenir à la présidence une liste de huit noms et il y avait certaines difficultés.

**M. Dick:** Je sais qu'un certain nombre d'autres députés ont eu la parole, mais c'est une question importante parce que le comité siège demain avant la période des questions. La question est simple. Il s'agit d'un engagement du gouvernement,

### Pétitions

pris par le premier ministre suppléant, et dont il est fait état à la page 3865 du *hansard*. Je m'attendrais à ce que, concernant les travaux de la Chambre, on puisse facilement donner une réponse directe.

**M. le Président:** La présidence a laissé le député parler quatre fois.

**M. Pinard:** Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je vais essayer de répondre à sa question demain.

## AFFAIRES COURANTES

[Français]

### RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU 5<sup>E</sup> RAPPORT DU COMITÉ MIXTE PERMANENT

**L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter dans les deux langues officielles le Cinquième rapport (Textes réglementaires n° 24) du Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.]

\* \* \*

[Traduction]

### PÉTITIONS

M. BLAIKIE—L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES DE SANTÉ

**M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plusieurs centaines d'habitants du nord de l'Ontario. Ces personnes ont constaté qu'environ 1,000 habitants de la circonscription de Thunder Bay-Atikokan doivent se faire traiter à Toronto et à Winnipeg chaque année parce que les services médicaux dont elles ont besoin n'existent pas dans leur région. Le nombre de personnes qui doivent se déplacer pour se faire traiter a augmenté de 50 p. 100 pour ce qui est de Toronto et de 98 p. 100 dans le cas de Winnipeg, de 1976 à 1982. Les signataires constatent aussi que dans bien des cas, les intéressés doivent assumer eux-mêmes le coût de leur voyage ou alors s'en remettre à la charité publique. Ils rappellent que, selon la loi canadienne sur la santé, les services médicaux devraient être accessibles dans des limites raisonnables et qu'ils ne devraient pas coûter trop cher.

Ils demandent donc au Parlement de faire respecter les principes énoncés dans la loi canadienne sur la santé en rendant les soins médicaux accessibles aux habitants du nord de l'Ontario sans qu'il leur en coûte trop cher.